



CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE 2022/03 DU 10 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALONSO Christophe, ARNAUD Olivier, BALLAND Sandrine, BINET Pascale, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : PILIPCZUK Gregory, MARROT Cora, CASSAGNE Joël, ALIS Laure.

Absents excusés : MARCONIS Monique.

Pouvoirs : MOINE Magali à ABAD-LAHIRLE Nadine.

Les conseillers ont été convoqués le 04 mars 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

ROBIN Véronique est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Conseillers : 29 - Présents : 23 - Votants : 24. Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H15.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01 Adoption des procès-verbaux du 20 janvier et du 18 février 2022 à l'unanimité.

02 Commission accessibilité - Composition

CONSIDERANT qu'il convient d'instituer une nouvelle Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées, le Conseil approuve la création de cette CCAPH, fixe la composition à huit membres soit cinq membres issus du Conseil Municipal et trois représentants des associations de personnes handicapées, désigne en son sein comme représentants MM. DUSSART, WASTJER, FORTIER, Mme BINET et M. ALONSO.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

03 SDEHG – EP – Giratoire Collège

Création d'un réseau d'éclairage public pour le futur giratoire sur la RD45 - accès au Collège. Le projet respectera l'arrêté du 27/12/2018. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	9 995€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	25 387€

*(50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)*

<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune	28 214€
Total	63 596€

04 Convention avec l'EPFO (Etablissement public foncier) – Camp del Rey - Extension

La commune a saisi l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie afin de s'assurer de la maîtrise publique de la totalité du foncier concerné par l'opération « Camp del Rey ». La mission de l'EPF vise ainsi à se substituer à très court terme à Midi Habitat dans la maîtrise foncière définitive de l'emprise ciblée pour la réalisation de l'opération d'habitat et, plus globalement, à accompagner la commune dans son projet d'aménagement urbain global du secteur de l'Opération d'Aménagement Programmée. Un projet de convention entre la Commune, la Communauté de communes du frontonnais, la Société Patrimoine SA Languedocienne et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie est d'ores et déjà élaboré (pièce jointe) que la Maire doit pouvoir signer au nom de la Commune.

Le Conseil, à l'unanimité AUTORISE la Maire à signer la convention « Camp del Rey » - Opération de logements - Axe 1 ainsi que tous actes utiles. Mmes DIU et BINET, MM. LEPEE et ALONSO se sont abstenus de voter.

ENSEIGNEMENT

05 Convention CAF – Vacances Loisirs 2022

La CAF de Haute-Garonne verse une participation financière aux organismes déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui accueillent des enfants des familles allocataires aux revenus les plus modestes lors des vacances scolaires. La convention en cours arrivant à terme, le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE la Maire à signer avec la CAF la convention Vacances-Loisirs 2022 ainsi que tous actes utiles.

COMMANDE PUBLIQUE

06 MP – TVX HALTE NAUTIQUE – Implantations éphémères - Attribution

Dans le cadre de la mise en valeur et de l'aménagement d'une halte nautique, la Commune a souhaité pouvoir accueillir au bord de l'eau une implantation éphémère pour occuper son domaine public et animer les lieux, comme une activité de bar/petite restauration, par exemple. Cela nécessite des travaux préalables d'aménagement afin que cela soit possible dans les meilleures conditions. A cet effet, une consultation a été lancée, avec publicité et mise en concurrence. Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE la Maire à signer le marché de travaux avec DELAMPLE VRD - 702, chemin d'Embalens - 31620 Castelnau d'Estrétefonds pour un montant HT de 250 198,03 €. Mmes DIU et BINET, M. LEPEE se sont abstenus de voter.

FONCTION PUBLIQUE

07 Création de deux postes à TC au 1^{er} avril 2022 (ATP 2^{ème} classe + AAP 2^{ème} classe)

Pour pallier le départ d'un agent titulaire ayant bénéficié d'une mutation, et pour renforcer le service Urbanisme, le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE la création de deux postes à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022 : 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, 1 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

FINANCES LOCALES

08 BP 2021 – Compte administratif

Section de Fonctionnement.

Recettes de l'exercice :	8 827 853.41 €
Excédent de Fonctionnement 2020 :	908.21 €
Dépenses de l'exercice :	7 098 751.55 €
Excédent de Fonctionnement :	1 730 010.07 €

Section d'Investissement.

Recettes de l'exercice :	3 779 064.93 €
Excédent d'investissement 2020 :	2 484 722.83 €
Dépenses de l'exercice :	3 211 134.54 €
Excédent d'investissement :	3 052 653.22 €

Soit

Excédent de Fonctionnement :	1 730 010.07 €
Excédent d'Investissement :	3 052 653.22 €
Excédent global de clôture :	4 782 663.29 €

Restes à réaliser en dépenses : 825 329.41 €

Restes à réaliser en recettes : 135 641.44 €

L'exercice étant clos, Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir un excédent global de clôture de 4 782 663.29 €. Ce Compte a fait l'objet d'un rapport adressé aux conseillers municipaux avec les convocations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

ARTICLE 1 : DE DONNER acte à Mme la Maire de la présentation des documents budgétaires.

ARTICLE 2 : DE DONNER quitus à M. DUPUY, Maire, pour sa gestion de l'exercice 2021.

ARTICLE 3 : D'APPROUVER et ARRETER les comptes tels que présentés en annexe.

Mmes DIU et BINET, M. LEPEE se sont abstenus de voter.

09 BP 2021 – Compte de gestion

Mme la Maire soumet à l'avis du Conseil le compte de Gestion du Budget de la Commune pour l'exercice 2021 établi par le receveur de Fronton, Trésorier de la Commune. Elle précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global de clôture de 4 782 663.29 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

10 BP 2022 – Affectation des résultats 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice : 1 730 010.07 €

B Résultats antérieurs reportés :

C Résultat à affecter 1 730 010.07 €

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement : 3 052 653.22 €

Solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice : 567 930.39 €

+ Report section d'investissement : 2 484 722.83 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement : 689 687.97 €

Excédent de financement F =D+E : 2 362 965.25 €

AFFECTATION = C =G+H

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 1 730 010.07 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) : 0 €

Le Conseil adopte à l'unanimité l'affectation des résultats proposée ci-dessus.

Mme DIU et BINET, M. LEPEE se sont abstenus de voter.

11 BP 2022 – Débat d'orientations budgétaires

Dans les communes de 3 500 habitants et plus le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.